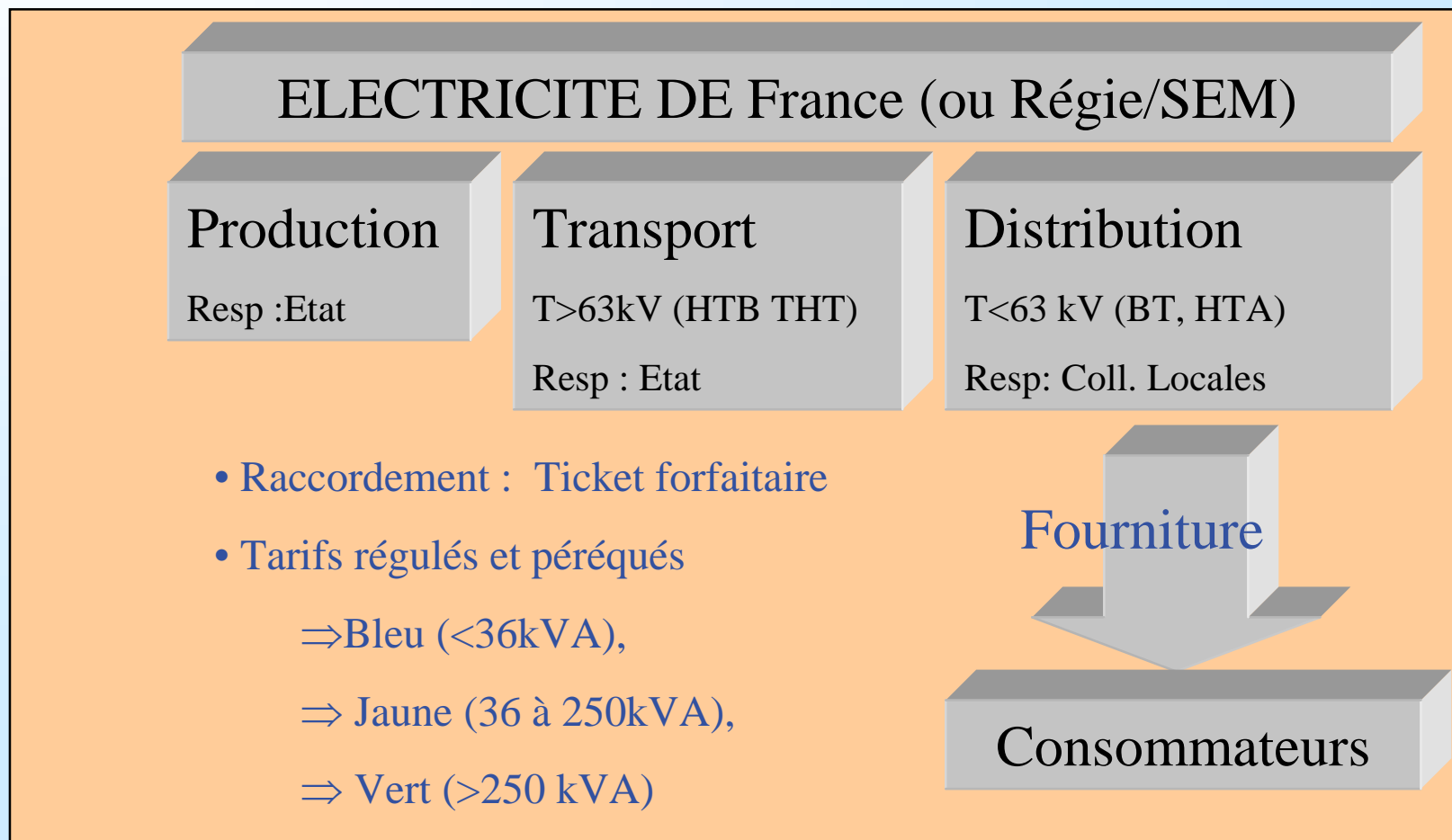


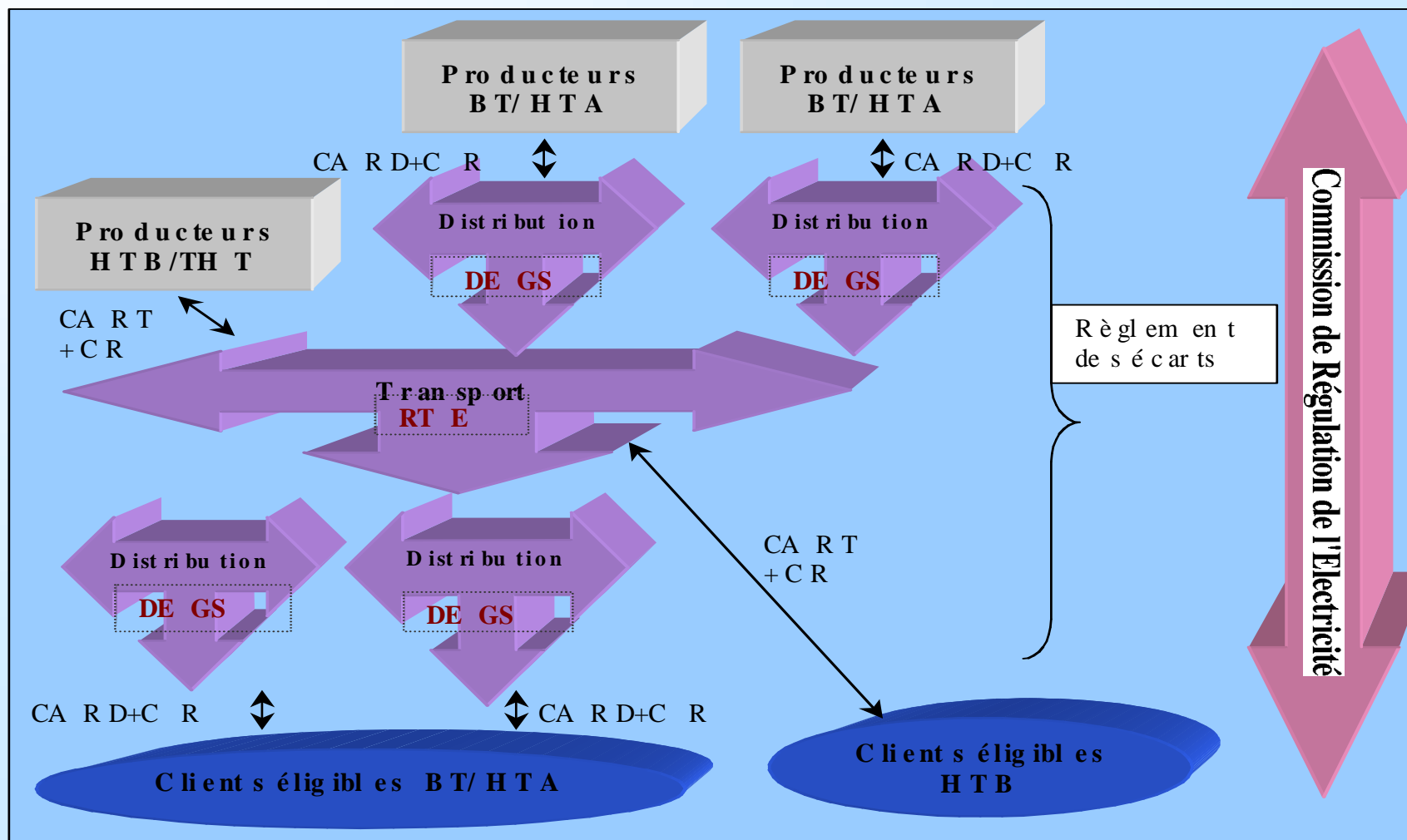
Premier bilan de l'ouverture des marchés de l'énergie pour les collectivités locales

Assises de l'énergie Grenoble 2005

Le Système Electrique Français avant 2000



Le nouveau système électrique européen Transport et de Distribution

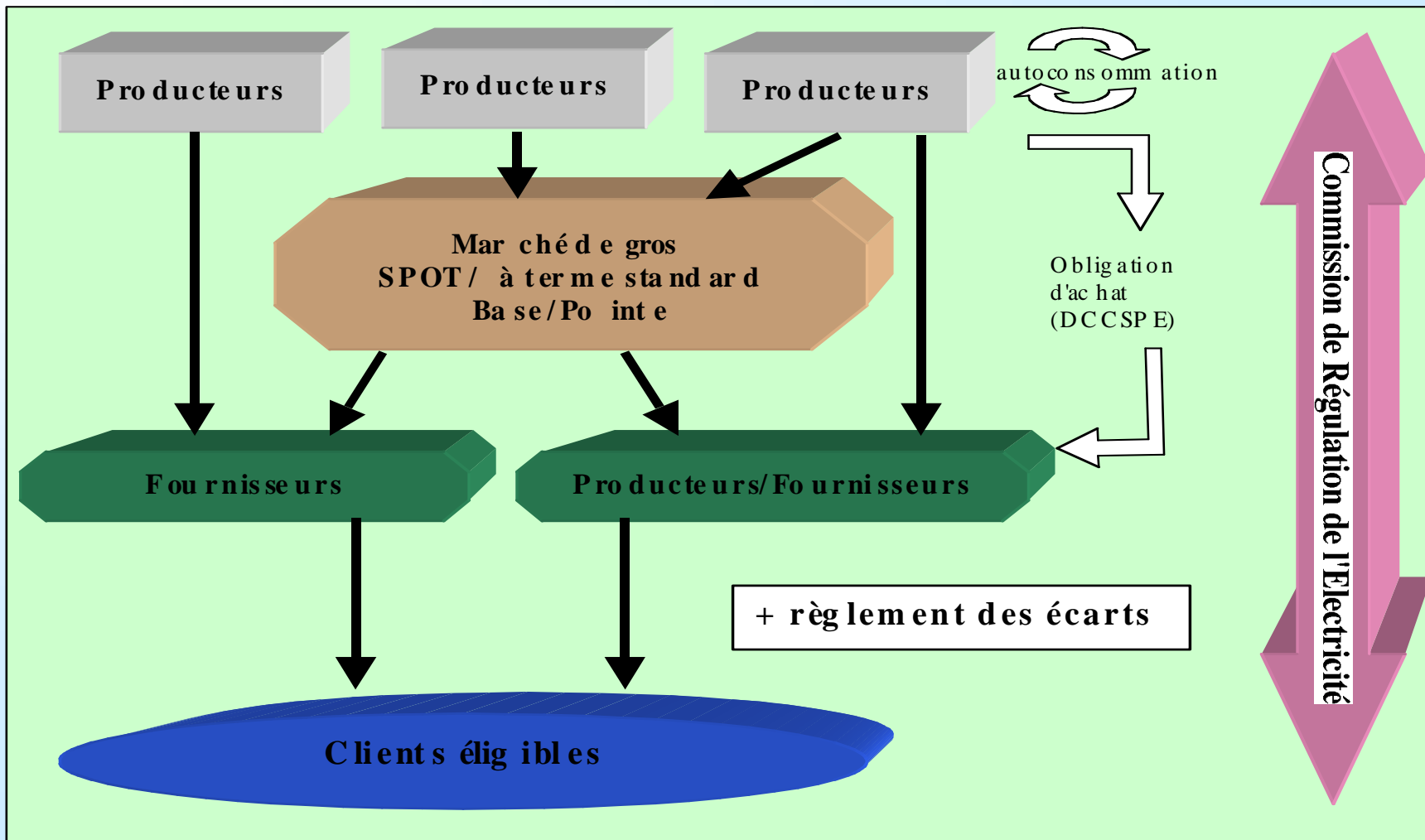


AMORCE

NB : L'accès réseau est inclus dans le contrat de fourniture des clients non éligibles

Le nouveau système électrique européen

Le marché de la fourniture



Quelle obligation de mise en concurrence pour les collectivités locales?

- **Directives Gaz/ Electricité**

- Au 1er juillet 2004, les consommateurs non résidentiels sont éligibles
- l'éligibilité est un droit à changer de fournisseur
- **Avis du Conseil d'Etat** : Les contrats en cours peuvent aller à leur terme et être renouveler sans mise en concurrence CMP
- **Article 30 Loi Statut EDF/GDF** : le CMP n'impose pas aux CL de mettre en concurrence leurs fournitures d'énergie.
- Juridiquement le **renouvellement de contrats est assimilables à un nouveau contrat.**

L'avis d'AMORCE

- 1) **Des règles claires et cohérentes rapidement**
- 2) **Il y a autant de risques juridiques à imposer un tarif de marché que de conserver un tarif administré.**
- 3) **Une réaction en chaîne et des conséquences désastreuses**

Question centrale : avenir du tarif administré

Quels contrats signer?

- **Contrat de Fourniture**
- **Contrat d'Accès aux Réseaux de Distribution**
- **Contrat de Gestion d'Equilibre**
- + **Contrat d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (?)**

⇒ **Généralement 2 factures**

- **Une facture de fourniture (en concurrence)**
- **Une facture d'accès au réseau (monopole de SP)**

⇒ **Possibilité de contrat unique (Avantages/Inconvénients)**

Les étapes d'une bonne mise en concurrence

- 1. Informer les élus et informer les services concernés**
- 2. Réaliser un binôme Technique/Administratif chargé du dossier**
- 3. Recenser les consommations des collectivités et établissements publics sur le territoire (factures, courbes de charges)**
- 4. Choisir son Assistant à Maîtrise d'Ouvrage (si nécessaire)**
- 5. Réaliser un bilan des consommations (identification des besoins énergies et services, de leurs évolutions) et optimisation.**
- 6. Etablir une stratégie (politique, technique, financière, juridique, contractuelle)**
- 7. Etablir ses contrats d'accès au réseaux**
- 8. Etablir le DCE (avec ou sans AO)**
- 9. Choisir son fournisseur**
- 10. Assurer le suivi du nouveau dispositif**

Où en sont les collectivités locales?

La plupart en ont entendu parler

Une majorité ont commencé à s'informer

Une petites centaines sont compétentes et ont commencé à recenser leurs consommations

Quelques dizaines ont pris une assistance à maîtrise d'ouvrage (Paris, CU Dunkerque, SIPPEREC, SIGEIF, Lyon...)

Moins de dix ont lancé des appels d'offres et ont choisi leurs nouveaux fournisseurs (SIEL, Lorient, Limoges)

Ville de LORIENT

Type de mise en concurrence :

- **Fourniture (+équilibre) uniquement avec contrat dissocié.**
- **Un seul lot en marché à prix unitaire**
- **21 % d'électricité certifiée verte (100 % en option)**

La durée du contrat :

Les marchés son souscrits à partir du 1er novembre 2004 pour une durée de

- 4 ans pour l'électricité
- 2 ans pour le gaz

Les prix :

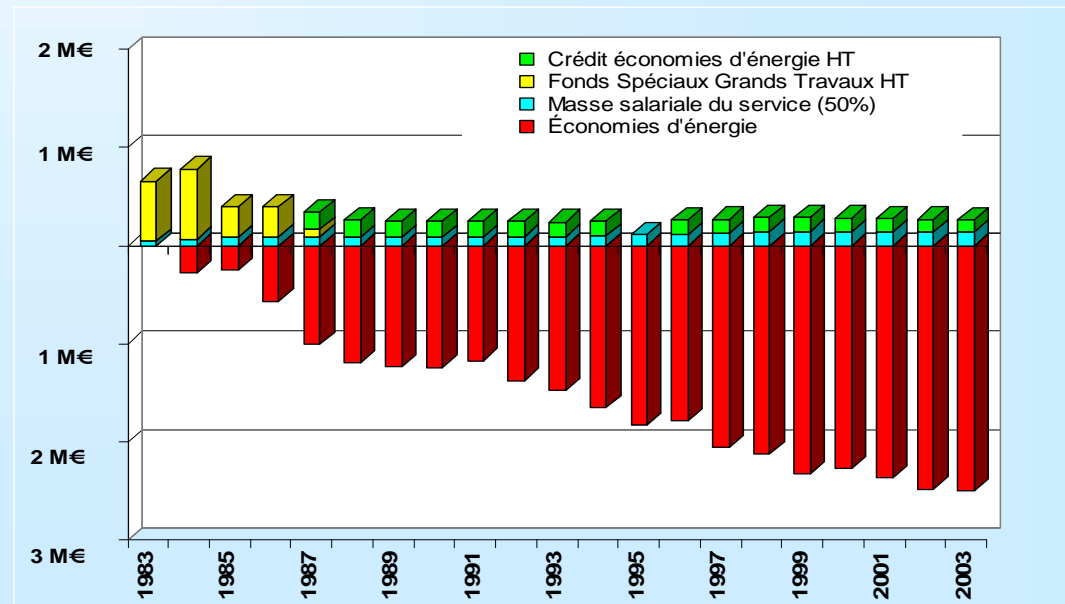
Pour l'électricité (11 GWh - 316 PdL) : prix unique et ferme 35 € HT /MWh

Pour le gaz (15 GWh - 85 PdL) : prix indexé FOD et FL

Ville de LORIENT

Les résultats de l'appel d'offres

- Prix fourniture Electricité : 35 € HT /MWh (légère économie de 8000 €)
- Soit Prix TTC avec CARD : 120 € /MWh
- Prix Gaz : 33 € TTC /MWh
- Prix Bois : 11 € /MWh
- MDE : 100 M€/an



Syndicat des Energies de la Loire

- **2 lots géographiques de 8 et 10 GWh Eclairage public uniquement + 1 lot pour les bâtiments du SIEL**
- **4 offres de prix obligatoires :**
 - base 1** : prix unitaire unique du kWh avec contrat CARD géré par le SIEL
 - base 2** : prix unitaire unique du kWh fourni avec contrat unique
 - option 1** : prix fixe abonnement et prix unitaire du kWh avec contrat CARD géré par le SIEL
 - option 2** : prix fixe abonnement et prix unitaire du kWh avec contrat unique
- + variantes libres à formuler par le fournisseur**
- **prix fermes sur une période de 2 ans, reconductible 1 fois**
- **critères de choix :**
 - 1) Prix
 - 2) simplicité de la facturation
 - 3) capacités et moyens du fournisseur

Syndicat des Energies de la Loire

Les résultats de l'appel d'offres

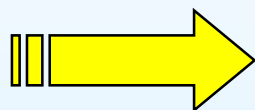
- 13 dossiers retirés
dont seulement 5 fournisseurs recensés par la CRE,
- 4 offres remises
- des offres en deçà du tarif régulé
(- 1,5 à - 6 % suivant les modalités de TVA)
- Economie de l'ordre de 90 k€ / an.

Syndicat des Energies de la Loire

Les résultats de l'appel d'offres

LOT 1

Sud du département : environ 10 GWh



**EDF au 1er septembre 2004 (contrat unique)
marché sur 4 ans avec prix fermes**

LOT 2

Nord du département : environ 8 GWh



CNR au 1er juillet 2004 (contrat unique)

- 25 % d'énergie renouvelable sans surcoût
- marché sur 2 ans, reconductible 1 fois
- prix fermes sur la durée globale de 4 ans

Ville de LIMOGES

Electricité : 1041 points de livraison soit 55,2 GWh/an

Principe du marché

- **marché à bons de commande** avec minimum et maximum passé en application de l'article 71-I du Code des Marchés Publics
- **7 lots pour tenir compte :**
 - Lot 1 : Station d'épuration
 - Lot 2 : Station des eaux
 - Lot 3 : Bâtiments divers de la Direction Eau & Assainissement
 - Lot 4 : Eclairage public
 - Lot 5 : Feux de trafic
 - Lot 6 : Propriétés communales et bâtiments divers
 - Lot 7 : Branchements temporaires
- **Critères**
 1. Qualité de l'offre
 2. Prix de la fourniture Toutes Taxes Comprises
 3. Valeur technique de l'offre
 4. Modalités de facturation

Ville de LIMOGES

Electricité

Plusieurs offres de prix obligatoires (48 prix)

1) Solutions de base (12 prix)

- **Durée du marché** : de la date de notification jusqu'au 31 déc. 2005 ; avec possibilité de renouvellement de 1 an pour une durée maximale de reconduction de 3 ans ; avec ajustement des prix à chaque renouvellement
- **Électricité** : prix unitaire unique d'un kWh
 - ✓ avec ou sans contrat unique
 - ✓ avec ou sans solutions horosaisonniers
 - ✓ avec une prestation contenant 0 ou 21 ou 100 % d'électricité certifiée verte
- **Service associés non inclus au prix du kWh** (en Euros HT et TTC)

2) Option 1 : Prime fixe + Prix unitaire

3) Option 2 : 4 ans prix ferme

4) Option 3 : 4 ans prix ferme avec prime fixe + Prix unitaire

5) Variantes autorisées

Ville de LIMOGES

Gaz : 145 points de livraison soit 30 GWh/an

- **marché à bons de commande** avec minimum et maximum passé en application de l'article 71-I du Code des Marchés Publics
- **3 lots pour tenir compte :**
- **Les lots :**
 - ✓ Lot 1 : Station d'épuration
 - ✓ Lot 2 : Propriétés communales et bâtiments divers
 - ✓ Lot 3 : crématorium municipal

Ville de LIMOGES

Gaz

Plusieurs offres de prix obligatoires (16 prix)

1) Solutions de base (4 prix)

- **Durée du marché** : de la date de notification jusqu'au 31 déc. 2005
possibilité de renouvellement annuelle pour une durée maximale de 3 ans ; avec révision et ajustement des prix semestriellement
- **Gaz** : prix unitaire unique d'un MWh
 - ✓ avec ou sans contrat unique pour les points de comptage débit inférieur ou égal à 16 m³/h et supérieur à 100 m³/h (1)
 - ✓ avec ou sans solutions horosaisonniers
- **Service associés non inclus au prix du MWh** (en Euros HT et TTC)

2) Option 1 : Prime fixe + Prix unitaire

3) Option 2 : 4 ans prix ferme

4) Option 3 : 4 ans prix ferme avec prime fixe + Prix unitaire

5) Variantes autorisées

Ville de LIMOGES

Les résultats de l'appel d'offres

❖ Electricité

- Nombre de dossiers retirés : 10
- Nombre d'offres : 3
- Lot 7 sans réponse
- Des offres au-delà du tarif régulé
- Appel d'offres déclaré sans suite

❖ Gaz

- Nombre de dossiers retirés : 3
- Nombre d'offres : 1
- Offre en deçà du tarif régulé permettant une économie sensible à qualité de service identique (environ 3%)
- Appel d'offres attribué pour les 3 lots à GDF

CONCLUSIONS

- 1. Importance de définir un échéancier et choisir les dates les plus propices (6 mois à un an).**
- 2. Faire un appel d'offres restreint pour éviter les demandes parasites**
- 3. Ne pas faire trop compliqué ni trop contraignant (nombre de lots limités)**
- 4. Nécessité de former les fournisseurs aux marchés publics**
- 5. Peu d'économie à attendre sur des contrats optimisés : MDE ?**
- 6. Attention à la fiscalité (TLE, TVA, CSPE...)**
- 7. Absence de concurrence pour le gaz et faible concurrence sur l'électricité**
- 8. - Une réglementation fluctuante et imprécise (loi du 9 août 2004)**
- 9. Ne pas évaluer le coût bénéfice sur la seule économie**
- 10. Pas de grosses économies mais obtention d'une stabilité des prix sur les prochaines années**
- 11. Un investissement pour l'avenir d'ailleurs ceux qui n'ont pas mis en concurrence subissent également l'ouverture des marchés...**